

1^{er} Rapport intermédiaire de la concertation continue

Extensions du TCSP de
MARTINIQUE

Du 06 Octobre 2021 au 06
Octobre 2022

ALONZEAU Jean-Michel

BALLAN Etienne

Date de remise du rapport, le 01 FEVRIER 2023



commission
nationale du
débat public



Sommaire

Sommaire	2
Préambule	3
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP	3
La mission des garants.es	3
Fiche d'identité du projet.....	4
Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable.....	6
Engagements du responsable de projet.....	6
Actualités liées au projet et évolution(s)	8
Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?	8
Le suivi des engagements du porteur de projet	9
Avis des garants sur le déroulement de la concertation	10
La suite de la concertation continue	10
Préconisation du garant sur la suite de la concertation continue et demande de précisions au responsable de projet.....	10

Préambule

A la suite de la concertation préalable sur les extensions du TCSP de Martinique, menée du 1 Mars 2021 au 31 Mai 2021, les porteurs de projet à savoir la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) et Martinique Transport décident de poursuivre ce projet. Dans ce cadre, et pour garantir la continuité de l'information et de la participation du public, la Commission nationale du débat public a chargé Messieurs ALONZEAU et BALLAN de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le présent document est le rapport intermédiaire n°1 des garants, couvrant la période d'octobre 2021 à octobre 2022. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des éléments échangés durant l'année passée et il indique les préconisations des garants pour la suite de la concertation continue.

Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 25 OCTOBRE 2019 : La CNDP est saisie par la collectivité territoriale de Martinique et Martinique Transport
- 1 MARS 2021 et 31 MAI 2021 : concertation préalable menée par Madame FLERET et Messieurs ALONZEAU, BALLAN et NERAULIUS
- 30 JUIN 2021 : Publication du bilan des garants
- 1 SEPTEMBRE 2021 : Publication de la décision du porteur de projet de poursuivre le projet, et présentant les enseignements tirés de la concertation préalable
- 6 OCTOBRE 2021 : désignation par la CNDP des garants Messieurs ALONZEAU et BALLAN pour la concertation continue
- Janvier 2023 : Publication du rapport intermédiaire n°1

La mission des garants.es

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, le garant.e fait attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, le.a garant.e s'assure que :

les recommandations des garant.e.s et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable/débat public soient bien prises en compte ;

les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;

les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.

Le garant.e reçoit une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet/plan ou programme.

Fiche d'identité du projet

Maitre d'ouvrage :

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET MARTINIQUE TRANSPORT.

Contexte du projet :

Création de deux voies dédiées aux transports en commun le long des routes nationales depuis l'axe Fort-de-France <-> Le Lamentin,

- vers le nord jusque le Robert,
- vers le sud jusque Rivière Salée
- vers l'ouest jusque Schoelcher.

Création des équipements d'accompagnement tels que stations, parkings relais, cheminements piétons spécifiques, gares/pôles d'échanges entre modes de transports.

Localisation du projet :



LE PROJET DES EXTENSIONS DU TCSP PORTÉ À LA CONCERTATION



Objectifs du projet selon le MO :

- Décongestionner le cœur de l'île et le tronçon Fort de France – Le Lamentin
- Inciter aux déplacements en transports en commun
- Améliorer les conditions de déplacement et d'accessibilité
- Restructurer plus largement le réseau de transports en commun de la Martinique
- Limiter l'étalement urbain de l'île

Caractéristiques principales :

Le projet vise à étendre la ligne actuellement en fonction de transport commun par site propre avec trois dessertes nouvelles et l'éventualité d'une utilisation du mode de transport par câble.

Le projet des Extensions du TCSP vise :

- à étendre la colonne vertébrale que constitue actuellement le TCSP au sein du centre de la Martinique au-delà de ses terminus actuels vers l'Est, le Sud et l'Ouest.
- à améliorer l'image des transports collectifs et leur usage en misant sur les points forts du TCSP (régularité, fiabilité, capacité, accessibilité et confort).

Coût :

Environ 270 à 540 millions d'euros suivant les options et la durée du programme de restructuration du réseau de transports martiniquais

Calendrier :

Le porteur de projet s'est engagé à communiquer un planning détaillé et mis à jour du projet, une fois les décisions prises par les élus sur la teneur de ce dernier (quelles extensions réaliser et par quel mode dans la décennie à venir ?) et son phasage (dans quel ordre réalise-t-on les tronçons retenus ?)

Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable

Engagements du responsable de projet

Dans sa réponse au bilan des garants, le porteur de projet a formulé en septembre 2021, les engagements ci-dessous :

1/ **Large concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires :**

- avec les associations de défenses de l'environnement

Des représentants des principales associations, peu nombreuses en Martinique, ont de fait participé à certaines réunions de la concertation préalable. En outre, toutes les associations existantes en lien avec l'environnement ont été sollicitées par courrier afin de les inviter officiellement et les inciter à y participer. Le porteur de projet s'engage à poursuivre et renforcer cette démarche durant la concertation continue, notamment lors des études d'impact.

- avec les communes impactées par le projet et les EPCI

Depuis le démarrage de son mandat, le PCE travaille étroitement avec les EPCI sur de nombreux sujets. Le projet des Extensions du TCSP sera conçu dans cet esprit et nécessairement co-construit avec les trois intercommunalités, toutes concernées par le projet et les communes impactées

- avec les professionnels de la canne à sucre et la chambre d'agriculture

Les prochaines études techniques permettront d'ici la fin de l'année 2021 de préciser les emprises à mobiliser pour le projet et les typologies de foncier concernées. Avec les éléments, il sera possible de rencontrer les professionnels de la canne à sucre et la chambre d'agriculture et évoquer avec eux les éventuels impacts sur les cannes AOC.

- avec les organismes gérants les zones d'activité et industrielles

Une stratégie globale de mise en place et portage de démarches PDE, PDIE, sera à définir dans le cadre de l'élaboration du futur Plan de Mobilité.

Lors des études à venir, le projet d'insertion du TCSP sera nécessairement précisé en concertation avec les porteurs de projet connexes et les gestionnaires de ZAC ou ZI desservies. Les réflexions porteront également sur la desserte interne de ces zones pour identifier les actions faisables à la fois à court terme et à l'horizon du projet, et dans la limite des contraintes foncières et de voirie, propres à ces zones. La Fédération des zones industrielles de Martinique est d'ores et déjà moteur pour avancer avec Martinique Transport sur des démarches PDIE (Plans de déplacements Interentreprises) qui pourraient s'inscrire en complément du projet TCSP.

Dans tous les cas, concernant les publics particuliers, associations, syndicats ... nous proposons de les associer via la plate-forme existante www.extensionstcsp.com. Nous envisageons en effet de garder ouvert le site dédié pour y mettre en ligne les études à venir et informer les publics experts de ces mises en ligne par mail pour recueillir leurs remarques, compléments, avis ... en ligne.

Le projet fera ensuite l'objet d'une étude d'impact détaillée, élaborée dans le cadre des procédures administratives auxquelles est soumis tout grand projet d'aménagement.

2/ Réponse aux courriers reçus pendant la concertation

Une réponse sera apportée aux différents courriers relatifs au projet d'extension du TCSP. Les séances de travail qui ont été sollicitées seront organisées.

3/ Intégration de pistes cyclables

Concernant la politique cyclable globale en Martinique, elle sera définie et cadrée par le futur Plan de Mobilité de Martinique Transport. Le diagnostic et les propositions en la matière pourront s'appuyer sur le schéma des itinéraires cyclables réalisé en 2006 par le Conseil général de la Martinique. Concernant les choix d'aménagements cyclables autour du projet des Extensions du TCSP, les hypothèses prises au stade des études de faisabilité seront réinterrogées dans la logique de la loi LOM en tenant compte des contraintes et comportements de mobilité propres à la Martinique.

4/ Transport par câble

Le prestataire Egis Rail en charge des études sur l'opportunité et la faisabilité d'un transport par câble entre Pointe Simon et Schœlcher a réalisé une première phase d'études de niveau Opportunité en 2019, qui a été présentée à la concertation préalable. Son marché comprend une deuxième phase d'études de niveau Faisabilité qui est prévue être lancée après la concertation préalable, ses conclusions et les orientations des édilités en résultant.

5/ Energie des véhicules

La réflexion d'actualisation de la PPE de la Martinique est déjà en cours et associe d'ores et déjà l'ensemble des parties prenantes dont les acteurs de la mobilité. La question de l'énergie des futurs BHNS et plus largement des véhicules de transport collectif sera nécessairement abordée lors de ces travaux. Les choix pour le TCSP s'inscriront dans les orientations fixées par la future PPE en matière de choix énergétique.

Actualités liées au projet et évolution(s)

Depuis la fin de la concertation préalable, il n'y a pas eu d'actualité particulière sur le projet à part certaines évocations par les élus dans la presse actant de la poursuite du projet. Aucune action d'information ou de concertation n'ont été entreprises dans le cadre de la concertation continue. Pour autant certains articles de presse laissent penser que des choix techniques ou de localisation ont été étudiés voire modifiés par les porteurs de projet.

Les changements de gouvernance peuvent expliquer cette suspension du projet et parallèlement de la concertation avec un changement du Président de Martinique Transport et du conseiller exécutif en charge des Transports à la CTM.

Les garants rappellent qu'il est essentiel de présenter les évolutions éventuelles du projet (choix techniques, localisation, etc.) et les raisons de ces évolutions, dans le cadre de la concertation continue.

Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?

Le suivi des engagements du porteur de projet

Sur la période couverte par le présent rapport, les porteurs de projet n'apportent pas d'actions sur leurs engagements énoncés dans leur réponse au bilan des garants d'Aout 2021.

Suite à la séance du 6 octobre 2021, l'avis de la CNDP énonce trois recommandations non mises en œuvre à ce jour portant sur :

- la finalisation de l'étude de rabattement, afin qu'elle puisse être rendue publique et débattue avec le public,
- l'organisation d'une réunion publique de reddition des comptes,
- et l'organisation d'échanges sur la coordination entre les projets urbains des villes concernées et le projet.

Un envoi par courrier électronique et par voie postale en date du 29 octobre 2021 a été fait aux porteurs de projet, avec copie de la lettre de mission des garants et copie de l'avis rendu.

Les garants ont transmis le 28 octobre 2021 une demande de séance de travail aux représentants des deux porteurs de projet.

En Février 2022, une relance est faite par courrier électronique.

Ensuite, deux courriers datés du 4 mai ont été déposés aux sièges des porteurs de projet (copie en annexe) pour relancer sur la poursuite des actions à mener en lien avec la poursuite du projet.

Cependant il faut noter que des contacts téléphoniques ont pu avoir lieu entre les techniciens et les garants pour faire le point sur le projet et les contingences des porteurs de projet principalement suite aux renouvellements de certains organes de gouvernance et à certaines réorganisations.

Les garants sont destinataires début octobre 2022 d'un courrier du Président de l'Exécutif de la CTM Monsieur LETCHIMY annonçant une invitation future à une séance de travail courant Octobre.

Une séance de travail s'est tenue le 1er Décembre 2022 au sein des locaux des services techniques de la CTM avec la Directrice de Martinique Transport MME LEBEL et le DGA en charge des infrastructures MR MONGIS et des techniciens ainsi que le représentant du mandataire du groupement des Assistants à maîtrise d'ouvrage sur les études de faisabilité.

Il en ressort les informations suivantes :

- La CTM est en train de mettre en place une nouvelle organisation pour la conduite du projet

- Une priorité est donnée à l'extension Ouest qui devra desservir l'Université avec un abandon du mode de transport par câble
- Les autres extensions se poursuivent également dans le même temps : Sud et Est
- les réflexions et les analyses se poursuivent pour l'extension Sud sur la faisabilité et/ou l'intérêt d'aller plus loin que le secteur indiqué lors de la concertation préalable et pour l'extension Est sur l'intérêt et la faisabilité de poursuivre après Union et d'arriver au quartier Pelletier dans une première phase.
- Le garant rappelle son rôle dans le cadre de la concertation préalable et de la nouvelle phase de concertation continue. Il rappelle à la CTM son obligation de répondre aux 4 courriers reçus lors de la concertation préalable
- Le planning de la concertation devra être travaillé avec des jalons et des objectifs réalistes
- Le garant rappelle la nécessité d'une restitution publique évoquée dans la décision de la CNDP d'Octobre 2021 devant présenter les récentes évolutions du projet en les justifiant

Il faut noter que le site internet dédié reste disponible pour tous ceux qui veulent s'informer et poser des questions et sur la période seul un citoyen a émis un message sur la boîte mail d'un des garants pour s'interroger sur la suite de la procédure.

Avis des garants sur le déroulement de la concertation continue

Les échéances électorales et les problématiques d'organisation interne des porteurs de projet ont amené à une forme de suspension de la conduite du projet. Le projet n'est pas suspendu en lui-même, mais aucune action significative en direction du public n'a été entreprise. Ce silence met en péril la continuité de la participation du public.

La suite de la concertation continue

Dès lors les porteurs de projet doivent reprendre ce fil de participation, en inscrivant leurs actions dans la continuité de la concertation préalable. La suite de la concertation doit amener les porteurs de projet à mettre en œuvre leurs engagements, préciser ce qui est prévu en matière de modalités de participation et d'information pour la suite de la concertation avec les modalités à venir sur la mandature en cours (réunions publiques, ateliers, enquête publique, etc.) et le planning détaillé des étapes du projet.

Préconisation du garant sur la suite de la concertation continue et demande de précisions au responsable de projet

- Il conviendrait que les porteurs de projet partagent les résultats de leurs réflexions sur l'étude et sur le préprogramme et exposent au public les amendements éventuels qu'ils souhaitent apporter au projet depuis l'arrivée en juillet 2021 d'une nouvelle gouvernance à la collectivité unique; avec les différents modes et canaux utilisés précédemment durant la concertation préalable, afin d'éviter de traiter du sujet seulement lors d'échanges entre élus comme lors de plénières de la CTM
- Il conviendrait d'approfondir ce sujet au cours d'une réunion publique reprenant les étapes de la concertation depuis la saisine de la CNDP
- Il conviendrait pour les porteurs de projet de rédiger et transmettre les quatre courriers évoqués dans le bilan
- Il conviendra qu'une information transparente, argumentée par les porteurs de projet explique les raisons du retard pris et les étapes futures, ce qui pourra être fait lors de la séance de restitution évoquée le 1 Décembre 2022.

Les garants de la concertation continue

Alonzeau Jean-Michel

Ballan Etienne

